

## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 07 avril 2026

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
07/04/2026	DE_001_2026	Délibération 3 en 1 du compte unique financier - CCAS 2025	
07/04/2026	DE_002_2026	Passage à la M57	
07/04/2026	DE_003_2026	Fonctionnement du CCAS - année 2026	
07/04/2026	DE_004_2026	Bons de Noël 2026 pour les enfants	
07/04/2026	DE_005_2026	Bons de Noël 2026 collégiens	
07/04/2026	DE_006_2026	Cadeaux de Noël 2026 des plus de 75 ans	
07/04/2026	DE_007_2026	Vote du Budget CCAS 2026	

Alize KUEWTE, Maire



Audrey ROUDET, Secrétaire de séance



**République Française**  
**Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
**Arrondissement : Forcalquier**  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_001\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	7
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Audrey ROUDET.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stephane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine PEDACCINI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération 3 en 1 du compte unique financier - CCAS 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes

Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	3 938,00	3 938,00	0,00	0,00	3 938,00	3 938,00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 938,00</b>	<b>3 938,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 938,00</b>	<b>3 938,00</b>
Résultat de clôture						0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						0,00
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

Madame le Maire Adèle KUENTZ se retire et ne prend pas part au vote.

**Le conseil du CCAS réuni et présidé par Audrey ROUDET vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à madame le Maire Adèle KUENTZ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :**

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Audrey ROUDET  
Président de séance




Christine PEDACCINI  
Secrétaire de séance



**République Française**  
**Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
**Arrondissement : Forcalquier**  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_002\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Passage à la M57**

**Possibilité d'affectation de crédits entre chapitres dans une même section par certificat administratif du maire**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération avait été prise au budget général concernant le passage à la M57, DE\_2025-002 séance du 01/04/2025. Il est nécessaire que le CCAS entérine cette délibération pour l'année 2026.

Mme le Maire rappelle que ce passage à la nomenclature M57 pour le budget général et le budget du CCAS offre une souplesse dans l'affectation des crédits entre chapitres.

La règle demeure l'affectation de crédits par le jeu traditionnel d'une décision modificative qui va impliquer une délibération et donc une séance du CCAS lorsque ce dernier est impacté.

Cette procédure peut s'avérer lourde en cas d'urgence sur des manques de crédits, notamment en fin d'année. La nouvelle nomenclature apporte une nouvelle règle : la fongibilité des crédits.

Le maire, sur la base d'un simple certificat administratif, peut affecter des crédits entre chapitres dans une même section (fonctionnement ou investissement), le chapitre "dépenses de personnel" étant exclu de ce procédé. A charge pour le maire d'informer le CCAS ultérieurement. Le certificat est à adresser à la trésorerie.

Pour information, aucune prévision n'apparaîtra désormais dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

La mise en place de ce système dit de fongibilité implique au CCAS de délibérer pour déléguer au

DE\_002\_2026

maire la possibilité de procéder à ces mouvements de crédits et de préciser le montant maximum des crédits affectables (le maximum étant de 7.5%).

**Le CCAS, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:**

**- D'autoriser Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.**

**- Mme le Maire sera tenu d'informer le CCAS des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

**Adèle KUENTZ**  
Président de séance



**Audrey ROUDET**  
Secrétaire de séance

**République Française**  
**Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
**Arrondissement : Forcalquier**  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_003\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Fonctionnement du CCAS - année 2026**

Mme le Maire rappelle que depuis plusieurs années, une aide aux activités est mise en place pour participer aux frais des familles lors de l'inscription de leurs enfants à des séjours de vacances (centre aéré, colonies...) ou encore pour effectuer des activités culturelles et sportives pour les enfants comme pour les adultes, résidents permanents sur la commune, sans condition d'âge.

Mme le Maire propose de renouveler comme l'année précédente les participations suivantes avec les mêmes barèmes :

**\*Pour les séjours de vacances des enfants :**

Mme le Maire propose que le CCAS participe de la manière suivante (aide possible par enfant et par semaine) sur présentation de justificatifs :

- A hauteur de 50% du montant du séjour (qu'il soit avec ou sans hébergement) avec un plafond de 100€/enfant/semaine (attestation sur l'honneur à l'appui).

Une participation des familles devant toujours rester à charge.

**\*Pour les activités culturelles et sportives:**

Sur présentation de justificatifs, Mme le Maire propose une aide pour adultes et enfants, résidents sur la commune de Piégut, sur le modèle suivant :

- A hauteur de 50% du montant de l'activité avec un plafond de 100€/personne/an.

- Seule une activité/personne/an sera aidée (attestation sur l'honneur à l'appui).

Une participation des familles devant toujours rester à charge.

Mme le Maire présidente du CCAS demande aux membres du CCAS de délibérer à ce sujet.

**Après avoir débattu, le CCAS, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver les propositions de Mme le Maire pour les séjours de vacances et pour les activités culturelles et sportives.**
- **D'informer les habitants de Piégut par mail, par affichage et sur le site de la mairie**
- **D'effectuer le remboursement aux familles de la part prise en charge par le CCAS sur présentation de la facture acquittée, ou de l'engagement de paiement (copie du chèque déposé à la structure par exemple)**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Audrey ROUDET  
Secrétaire de séance



**République Française**  
**Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**  
**Arrondissement : Forcalquier**  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_004\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Bons de Noël 2026 pour les enfants**

Mme le Maire Adèle KUENTZ propose au CCAS de prendre en charge cette année encore, les dépenses liées à l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants, dépenses imputées sur le budget général de Piégut jusqu'en 2022.

Un cadeau de Noël est offert à chaque enfant, de sa naissance à son entrée au collège, sous forme d'un bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap (à choisir parmi une liste).

Pour Noël 2025, le montant de ce bon était de 35 euros à Piégut.

Mme le Maire demande au CCAS de délibérer à ce sujet.

**Le CCAS, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de prendre à sa charge le renouvellement de ce système de bons d'achat pour les enfants de Piégut de leur naissance à leur rentrée au collège pour Noël 2026 et de fixer le montant de ce bon de Noël à 35€ par enfant.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance




Audrey ROUDET  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_005\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Bons de Noël 2026 collégiens**

Mme le Maire Adèle KUENTZ propose au CCAS de prendre en charge cette année encore, les dépenses liées à l'achat de cadeaux de Noël des collégiens, dépenses imputées sur le budget général de Piégut jusqu'en 2022.

Un cadeau de Noël est offert aux collégiens habitant Piégut, sous forme de bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap (à choisir parmi une liste).

Mme le Maire propose de renouveler ce bon aux collégiens pour Noël 2026, pour un montant de 20€ et soumet cette proposition au vote du CCAS.

**Le CCAS, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'offrir un bon d'achat à chaque collégien de Piégut pour Noël 2026, le montant de ce bon étant fixé à 20 euros par collégien.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Audrey ROUDET  
Secrétaire de séance

DE\_005\_2026

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_006\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Cadeaux de Noël 2026 des plus de 75 ans**

Mme le Maire Adèle KUENTZ propose au CCAS de prendre en charge cette année encore les dépenses liées à l'achat de cadeaux de Noël des personnes de plus de 75 ans résidant sur la commune de Piégut, dépenses imputées sur le budget général de Piégut jusqu'en 2022.

Un cadeau de Noël est offert aux personnes âgées de plus de 75 ans, habitant à l'année sur la commune, sous forme d'un panier garni, et il convient de délibérer à ce sujet pour le Noël 2026. Pour Noël dernier, le montant du panier garni était de 40 Euros.

**Le CCAS, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de continuer à offrir aux personnes âgées de plus de 75 ans, habitant à l'année sur la commune, un panier garni en cadeau de Noël, le montant étant fixé à environ 40 euros par personne âgée de plus de 75 ans, pour le Noël 2026.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Audrey ROUDET  
Secrétaire de séance

DE\_006\_2026

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**PIEGUT - CCAS**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_007\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Maison Commune), sous la présidence de Adèle KUENTZ.

Présents : Adèle KUENTZ, Marie-José FINIELS, Mireille SIGUAN, Stéphane DAMOND, Alain MICHEL, Christine PEDACCINI, Mélody LABEJOF, Audrey ROUDET

Représentés :

Absents et Excusés : Michele VIGREUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Audrey ROUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote du Budget CCAS 2026**

Mme Adèle KUENTZ maire de Piégut, présidente du CCAS, présente le budget CCAS 2026 aux membres du CCAS.

Le budget CCAS 2026 s'équilibre comme suit :

**Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour : 5 000 Euros**

**Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 0 Euros**

**Après avoir délibéré, les membres du CCAS adoptent ce budget à l'unanimité des membres présents.**

Adèle KUENTZ  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Audrey ROUDET  
Secrétaire de séance

DE\_007\_2026